



SOCIÉTÉ SAINTAISE DE TIR

Relevé de décisions du 02 août 2024 Au Stand de tir "Papy Rouland" à SAINTES

*

(Convocation du 19 juillet 2024)

Présents : Madame et Messieurs,

Jean-Pierre BERNARD, Franck BOCHER, Patrice GALLERNE, Christophe JACQUES, Frédéric LASSIRE, Reynald LERICHE, Anthony MEHAUT, Jean Frédéric THOMAS, Benjamin RHIM, Régis VIGNAUD.

Présents : 10

Excusés : Jean-Claude VERT,

Absents : Nicolas LESUEUR, Bruno MARCEAU,

Votants : 10

Secrétaire de séance : Patrice GALLERNE

La réunion est ouverte à 19h15,

1 – Validation des candidatures pour l'AG 2024 :

La liste des candidats au nombre de 22, arrêtée au 31 juillet 2024, est présentée. Il en ressort en regard des Statuts de l'Association que deux prétendants ne peuvent être retenus :

- Francis Martron n'est pas membre de l'Association au 31 juillet 2024,
- Stéphane Penis n'a pas les 6 mois de présence requis pour être éligible.

En conséquence la liste 20 candidats validée par le Comité Directeur sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale. Les noms et les photos seront affichés dans les locaux du Club.

2 – Propositions de mise à jour des statuts et du règlement intérieur :

Les propositions de modifications sont lues et explicitées par le Secrétaire de séance. Elles concernent les fiches N°1 à N°4 du Règlement Intérieur élaboré en 2017 et objet d'une première mise à jour en 2020.

Pour l'essentiel, outre quelques rectifications mineures liées à la forme du document, elles concernent la :

- Fiche N°1 : la mise en place d'EDEN et la dématérialisation de la licence et les compétences requises pour les permanences,
- Fiche N°2 : l'enregistrement informatisé des présences, la tenue vestimentaire et la procédure de prêt des armes soumises à détention et autorisation,
- Fiche N°3 : la définition de la mise en sécurité d'une arme avec l'usage du "Drapeau",
- Fiche N°4 : la mise en service du SIA en 2024 pour les tireurs sportifs détenteur d'au moins une arme.

Ces dispositions sont validées à l'unanimité par le Comité Directeur et seront présentées lors de la prochaine Assemblée Générale. Une version papier sera mise à disposition au Club et un fichier (pdf) mis à jour sur le site de l'Association.

3 – Retour CIC :

Il a été proposé l'acquisition d'un "Terminal Solo" avec imprimante au tarif de 139€ HT. Cette solution permet l'enregistrement de tout achat par carte. Les frais sont perçus à chaque transaction à raison de 1,75% du montant.

Ce dispositif simple de mise en oeuvre est validé par le Comité Directeur.

4 – Point comptabilité :

Les finances de la saison restent positives, une présentation détaillée sera réalisée lors de l'Assemblée Générale.

Lors des échanges en réunion, l'achat d'un LP50 (pistolet 5 coups) pour l'épreuve vitesse 10m est évoqué suite à l'opportunité d'un matériel d'occasion. Le Club ne dispose que de deux armes de ce type dont un en état juste satisfaisant. Compte tenu du besoin, l'acquisition est validée par le Comité Directeur.

Dans un second temps le résultat des recherches menées pour l'achat d'un "Arbre à duel" gros calibre est présenté. D'un coût unitaire de 520€ TTC, l'acquisition d'un exemplaire est validée.

5 – Point sur l'utilisation de stand par la Police Municipale :

Compte tenu de l'évolution de la demande la convention annuelle sera actualisée en septembre prochain. Des créneaux seront aménagés en soirée.

6 - Challenge :

La date du Challenge est maintenue aux 6 et 7 octobre.

7 - Questions diverses :

- Sécurité au 100m : il arrive que des tireurs s'enferment au pas de tir avant d'aller aux cibles. Cette initiative n'est pas souhaitable. Une solution de sécurisation des armes laissées sur la table et/ou de verrou à code sur la porte du 100m sera étudiée.
- Rappel, le déclenchement du gyrophare est impératif avant de se rendre aux cibles (exemple : 25m),
- Pour les nouveaux, un badge a été élaboré dans l'attente de la mise à disposition de la licence sur EDEN,
- Pour le prêt des armes soumises à détention ou autorisation, une liste des membres titulaires de cette option sera disponible à l'armurerie,
- Le transport des récupérateurs de balles en provenance de Rochefort représente un poids global de 2 tonnes. Un véhicule adapté et un chauffeur possédant le permis poids lourd sont nécessaires. Une solution est à l'étude.
- Les anciennes carabines à air (300S) nécessitent le remplacement et l'achat de pièces détachées dont la crémaillère. Utilisées notamment pour le Natural Trophée, la remise en état de 5 carabines est adoptée.
- Dans le même sens, il est fait état des anciens pistolets à air (Fein 65) sans utilité. Un inventaire sera réalisé.
- Il arrive que plusieurs compétiteurs utilisent une même arme du club. Une communication franche est vivement recommandée dans le respect de chacun.

- Rappel des dates :

- **Les renouvellements de licence seront possibles les mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 août de 14h à 18h** (mettre au préalable son nouveau certificat médical valide sur EDEN),
- Le club sera présent le 31 août et le 1^{er} septembre 2024 au « Village des Associations » de Saintes,
- Les « Portes ouvertes » se dérouleront le samedi 7 septembre 2024 de 10h à 18h,
- Le challenge inter-entreprises est prévu le 12 septembre au jardin public de Saintes,
- La date du Challenge est maintenue aux 6 et 7 octobre.

Clôture de la séance à 22h35

Ce Relevé de Décisions est établi et affiché, conformément à l'Article 10 des Statuts de l'Association.

Président,
Jean-Pierre BERNARD



Validé le 5 août 2024

Secrétaire
Patrice GALLERNE



Validé le 5 août 2024